

FORTES CHALEURS

ADOPTER LES BONS RÉFLEXES SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS !



EN CAS D'ÉPISODE DE FORTE CHALEUR, JE DOIS : (COCHEZ LES CONSIGNES APPLIQUÉES)

- Je me protège du soleil et j'utilise les équipements compatibles avec le casque (couvre-nuque, visière teintée, ...) sans jamais le remplacer.
- Je bois de l'eau régulièrement (minimum 1 verre toutes les 20 minutes).
- J'adapte mon rythme de travail si besoin.
- Je signale toute fatigue, malaise ou détresse.
- Je respecte l'horaire adapté de travail qui m'a été indiqué.
- Je respecte la rotation de tâche demandée.
- Je fais usage des ventilateurs / climatiseurs / stores introduits.
- Je respecte la fréquence et la durée des pauses spécifiques introduites.
- Je fais usage au besoin et au possible des zones ombragées.

Autres consignes :

.....

.....

EN CAS DE VIGILANCE ROUGE DE MÉTÉO FRANCE, LES PRÉSENTES MESURES DOIVENT ÊTRE QUOTIDIENNEMENT RÉÉVALUÉES



BIEN UTILISER MES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS (EPI)

- > Je porte mes EPI adaptés : casque, gants, chaussures, harnais, lunettes, ...
- > Je me protège du soleil avec les équipements mis à ma disposition.
- > Je vérifie l'état de mes EPI avant chaque utilisation.
- > Je les range et les entretiens correctement après chaque utilisation.



Responsable en cas
de fortes chaleurs :

.....



Point d'eau ou zone
fraîche :

.....



Responsable de la
sécurité :

.....

